

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 juin 2021

Date de la convocation : 22/06/2021

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, M. Christophe CHARLES, M. Pierre-Marie CHARLEMAGNE, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, M. Jean-Paul PHILY, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Erwann BINET à M. Max KECHICHIAN, M. Jacques BOYER à Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Michèle CEDRIN à Mme Marilyne SILVESTRE, M. Patrick CURTAUD à M. Daniel PARAIRE, Mme Annie DUTRON à Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD à Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Jean-Claude LUCIANO à M. Lévon SAKOUNTS, M. Denis PEILLOT à M. Christophe BOUVIER, Mme Brigitte PHAM-CUC à Mme Sophie PORNET, Mme Dominique ROUX à Mme Catherine MARTIN.

Absente suppléée : Mme Blandine VIDOR représentée par son suppléant M. Alain ORENGIA.

Secrétaire de séance : Mme Claudine PERROT-BERTON.

OBJET : **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :** Convention de partenariat 2021-2022 avec la CCI Nord Isère

Rapporteur : Martine FAÏTA

NOTE DE SYNTHÈSE

La CCI Nord Isère est un établissement public au service du développement économique territorial, ayant pour attributions spécifiques 3 missions au service des entreprises de l'industrie, du commerce et des services et du territoire :

- Etre le porte-parole des entreprises et représenter les entreprises et les commerçants auprès des pouvoirs publics,
- Accompagner les entreprises, de la création jusqu'à la transmission en passant par toutes les phases de croissance et de développement,
- Contribuer aux décisions d'aménagement du territoire et à la gestion des grands équipements utiles au développement et à l'attractivité des territoires.

Vienne Condrieu Agglomération a, de droit, une compétence en matière de développement économique. Elle se positionne comme l'interlocutrice de proximité pour les entreprises, quel que soit leur secteur d'activité (Industrie, Services, Commerce, Artisanat, Tourisme, Agriculture, etc.) et leurs problématiques (Création et développement, Immobilier, Ressources Humaines, Innovation, Promotion, etc.). Les réponses apportées aux entreprises sont construites à partir de l'expertise locale dont notamment celle des chambres consulaires.

Fortes de ce constat, les parties mettent en commun leurs compétences pour répondre au mieux aux demandes et aux besoins des entreprises implantées sur le territoire, entreprises existantes ou à créer. Plusieurs axes de partenariat, correspondant aux missions quotidiennes des structures, sont privilégiés : l'entrepreneuriat, l'économie de proximité, le développement des entreprises, l'aménagement du territoire et la promotion du territoire.

Outre ces axes de partenariat, il est proposé de signer deux conventions d'application avec la CCI Nord Isère concernant l'animation de la pépinière d'entreprises et la mise en œuvre d'actions territoriales, pour la période 2021-2022.

Depuis 2015, l'animation de la pépinière d'entreprises (accueil de projet, comité d'agrément, suivi individuel, animations collectives ...) est confiée à la CCI Nord Isère par la mise à disposition d'une personne spécifique pour un mi-temps. Cette mise à disposition est indemnisée pour un montant fixé à 23 000 € par an. Il est proposé de renouveler ce partenariat.

La deuxième convention d'application concerne des actions nouvelles, liées à l'accompagnement à la digitalisation des porteurs de projets, l'identification des entreprises du domaine des services à l'industrie sur le territoire, et la création d'indicateurs pour mesurer l'impact économique des événements touristiques. Cette convention est proposée sur la période 2021-2022 pour un montant total de 37 000 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la commission économie du 25 mai 2021,

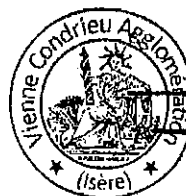

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE (1 non-participation au vote) :**

APPROUVÉ la convention de partenariat 2021-2022 avec la CCI Nord Isère.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Délibération transmise en Préfecture
le 2 juillet 2021
et publiée le 2 juillet 2021

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme
Le Président,



Thierry KOVACS